

Point d'information sur la réingénierie des diplômes JS en blocs de compétences

Réunion plénière du Conseil de l'emploi et de la formation

Mercredi 4 octobre 2023

Rappel du contexte :

- Une 1^{ère} feuille de route en mars 2021 relative à « *la réforme de l'architecture des diplômes du champ jeunesse et sport et au positionnement du ministère des sports au sein de l'offre de certification* »

← Révision d'un certain nombre de diplômes
en UC

→ Travaux de réingénierie en BC de 3 BP JEPS

- Une nouvelle feuille de route en novembre 2022 relative à l'emploi et à l'insertion par et dans le sport avec notamment 2 objectifs

← Une meilleure lisibilité des certifications du champ
du sport

→ Une amélioration des parcours
professionnels pour les éducateurs sportifs

Suite au Grenelle des métiers du sport du 5 juin 2023

1. Précision d'un référentiel métier interministériel partagé (pilotage AFPA).

- a. Sur la base arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles,
- b. Signataires de la charte de coopération interministérielle et interbranche.

2. Etablissement de correspondances entre certifications du champ du sport.

- a. Sur la base d'une maquette martyre (référentiels activités/compétences/évaluations) susceptible d'évoluer au regard des résultats du travail de référentiel,
- b. Association des fédérations concernées sur les propositions de correspondances à établir.

3. Réingénierie des diplômes d'Etat pour les niveaux 4, 5 et 6.

- a. Engagement des travaux sur la préfiguration du niveau 6. Notamment création d'un DES de direction de structure sportives,
 - b. Engagement des travaux de préfiguration du niveau 5,
 - c. Généralisation de la réingénierie des BP, DE, DES en blocs.
-

Grandes échéances à avoir :

1)- **Echéance fixée au 31 décembre 2024** pour une réinscription au RNCP de l'ensemble des diplômes JEPS non révisés à ce jour et de tous les BP JEPS en blocs de compétences,

2)- **Echéance fixée 31 décembre 2025** pour une réinscription au RNCP de l'ensemble des DE JEPS et DES JEPS en blocs de compétences.

NB : objectif de n'avoir aucun diplôme non réinscrit auprès de France-Compétences à l'échéance du 31 décembre 2024 (suite à la dérogation de la ministre chargée de la formation professionnelle).

Mobilisations:

1. Dans le cadre des préfigurations des niveaux DE et DES, pour déterminer des besoins.

2. Pour l'établissement de correspondances entre certifications, expertises métiers, compétences.

3. Pour aider dans le cadre des groupes de travail à l'écriture des maquettes de diplômes en blocs de compétences. Sollicitation accrue des cadres techniques dans ce cadre.
